

Conseil Municipal du 14 avril 2022
Compte-rendu succinct

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Marquise se sont réunis en la salle des fêtes municipale, sous la présidence de M. Bernard EVRARD, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée en date du 08 avril 2022 et affichée à la porte de la Mairie et de la salle des fêtes.

Étaient présents : Bernard EVRARD, Jean LACROIX, Daniel VINCENT, Sylvie CHOQUEL, Serge ALEXANDRE, Nathalie MOREAU, Daniel ANDRIEU, Marie-Claude DUTERTE, Louisa MAMECHE, Nadège PICHON, Christophe ROUSSEL, Olivier CLABAUT, Giovanni FRATTINI, Sophie MONTIGNY, Justine ROCHOY, Frédéric FRANCOIS, Alix GOUDYME

Excusés ayant délégué leur mandat : Catherine TELLIEZ à Sylvie CHOQUEL, Olivier LEROY à Marie-Claude DUTERTE, Sylvie DEROUETTE à Louisa MAMECHE, Stéphane SAMBON à Daniel ANDRIEU, Sylvie D'HAILLECOURT à Daniel VINCENT, Virginie ROUZZIER à Olivier CLABAUT, Stéphanie LEROUX à Christophe ROUSSEL, Eitel ETEKI à Alix GOUDYME

Absents : Cyril DUMOULIN, Éric MERLIN, Arlette VASSEUR, Christophe BOUTIN

Secrétaire de séance : Nadège PICHON

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 14 mars 2022

Adopté à l'unanimité.

FINANCES

1) COMPTE DE GESTION 2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de la Trésorière au titre de l'exercice 2021

2) COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2021 laissant apparaître un excédent global de clôture de 1 565 089.79 €.

3) AFFECTATION DES RESULTATS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'affecter au budget primitif 2022 :

En section de fonctionnement : la totalité de l'excédent de fonctionnement

Compte 002 - recettes de fonctionnement : 1 294 544.08 €

En section d'investissement :

Compte 001 – recettes d'investissement la totalité de l'excédent d'investissement soit : 147 188.72 €

4) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe pour 2022 les taux suivants :

- Foncier bâti : 43.08
- Foncier non bâti : 42,15
- CFE : 22,03

5) BUDGET PRIMITIF 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, (2 absentions groupe ensemble, agir pour tous) adopte le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de

- Section de fonctionnement : 6 892 108,08 €
- Section d'investissement : 3 091 684,68 €

Soit un budget global de 9 983 792,76 €

6) SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **Vote** une subvention de 90 000 euros pour le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale.
- **Dit** que le montant de cette subvention sera inscrit au budget primitif 2022 de la Commune compte 657362.

7) SUBVENTIONS 2022 AUX SOCIETES LOCALES ET ŒUVRES D'UTILITE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** (M. ROUSSEL et M. FRATTINI, conseillers municipaux membres d'une association ne participent pas au vote) vote l'attribution des subventions aux sociétés locales et œuvres d'utilité publique selon la proposition de Monsieur le Maire

8) CONVENTION AVEC L'AAEPM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer les deux conventions avec l'AAEPM

- Une qui détermine les conditions dans lesquelles la commune apporte son aide à l'association pour organiser et encadrer des chantiers d'insertion sur les espaces verts naturels de la commune, dont la participation financière annuelle et fixée à 18 126 €
- Une qui détermine les conditions dans lesquelles la commune apporte son aide à l'association pour organiser et encadrer des chantiers d'insertion pour l'aménagement d'un parc urbain, dont la participation financière est fixée à 5 983.23 €

9) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF POUR LES SORTIES FAMILLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve ce dispositif et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 5 000 € auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais pour un budget à hauteur de 10 000 €.

10) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve la demande de subvention de 20 000 € auprès de la CAF dans les conditions suivantes :

- Projet écocitoyen : pour un montant de 80% du total du projet soit 8 000 €.
- Projet ludothèque : pour un montant de 80 % du total du projet soit 4 000 €.
- Projet numérique : pour un montant de 80% du montant total du projet soit 8 000 €.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **19 H 30**



Le Maire,
Bernard EVRARD